Lettre d'information n°304
Mercredi 8 juillet 2020

La Lettre de Canéjan

PARTICIPATION CITOYENNE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES SAGES

Déposez votre candidature !

CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages est une **instance de réflexion et de concertation à caractère consultatif** qui permet à ses membres de formuler avis et propositions sur les projets qui lui sont soumis par la municipalité ou émanant du Conseil municipal lui-même.

Il se prononce également sur tout sujet d'intérêt général intéressant la commune.

Vous avez 60 ans et plus ?
Vous êtes retraité.e ou sans activité professionnelle ?
Vous pouvez continuer à jouer un rôle actif au sein de la vie locale en participant au Conseil des Sages !

COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT :

- Le Conseil des Sages compte **33 Conseillers ou Sages** au maximum.
- Le Conseil municipal confie à Monsieur le Maire le soin de recueillir les propositions de candidature, d'en apprécier la recevabilité et de procéder à la nomination des nouveaux membres, au début de chaque mandat du Conseil des Sages, dans la limite des 33 conseillers . La même procédure est appliquée pour les candidatures nouvelles survenant en cours de mandat des Sages.

- Le renouvellement des candidatures a lieu **tous les 3 ans**. Si dans l'intervalle, le Conseil municipal est renouvelé, le mandat en cours du Conseil des Sages est raccourci et prend fin à la date prévue du renouvellement.

ENGAGEMENT :

- L'engagement au Conseil des Sages est **libre, bénévole et à titre gratuit**.
- Afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil des Sages, la présence des membres aux différentes réunions est souhaitable.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

- Le Conseil des Sages se réunit au moins **une fois par trimestre**.
- En fonction des thèmes définis par l'Assemblée Plénière, des commissions thématiques sont installées.
- Le Maire ou son représentant peut interpeller le Conseil des Sages en saisissant l'assemblée plénière s'il s'agit d'un nouveau dossier, ou directement la commission concernée s'il s'agit d'un projet ou d'un avis en lien le travail d'une commission *(animations seniors, repas des aînés, aménagements de sécurité routière, propreté de la ville, valorisation des bords de l'Eau Bourde, etc.).*

Déposez votre candidature avant le 10 septembre 2020!

Les candidatures doivent être adressées par courrier simple à l'attention de Monsieur le Maire de Canéjan - Allée de Poggio Mireto - BP 90031 - 33611 CANEJAN CEDEX.

Référent élu : **M. Etienne MARTY** (e.marty@canejan.fr)
Référente administrative: **Mme Barbara COUE** (b.coue@canejan.fr)

Plus d'infos : CCAS de Canéjan au 05 56 89 96 76 ou ccas@canejan.fr